

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2006 - Convocation du 21/09/2006
Compte rendu affiché le : 06/10/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : Mme GLATARD (pouvoir à Mme GUERIN); M. MACHURAT (pouvoir à Mlle MILLET); M. MEYER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. AUROY (pouvoir à M. GONDELAUD)

Absents excusés :

Absents : M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Recrutement d'un agent contractuel pour travaux d'électricité

Le surcroît de travail des services techniques communaux, avec l'important chantier de l'Hôtel-de-Ville et des travaux sur les autres bâtiments communaux est rappelé.

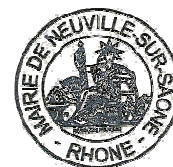
Aussi, il est proposé, en vertu de l'article 3, alinéa 2 de la Loi du 26 Janvier 1984, de recruter un agent contractuel pour les travaux d'électricité dans les bâtiments communaux. En effet, les effectifs communaux ne permettent pas d'assumer le travail à fournir pour les travaux d'électricité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique,
- **AUTORISE le recrutement d'un agent pour besoins occasionnels au 1er octobre 2006, au sein des services techniques et pour les raisons visées ci-dessus,**
- **DIT que la rémunération afférente à ce recrutement sera calculée sur la base de la grille indiciaire des agents techniques qualifiés, vu les diplômes et l'expérience professionnelle de l'agent recruté.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 28 septembre 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 26/10/2006
Publication ou affichage du 27/10/2006
Paul LAFFLY,
Maire.